

■ A l'agenda

■ GUYANCOURT

Conférence

Le Rotary Club de Montfort-l'Amaury/Houdan propose une conférence sur le thème « La maladie de Lyme chronique : une évidence scientifique », jeudi 14 mars, à 19h, à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 5/7, boulevard d'Alenbert à Guyancourt. Par le professeur Christian Perronne, chef de service de l'unité maladies infectieuses à l'hôpital de Garches. Participation + collation : 20 euros. Soirée au profit du Groupe d'investigation en pathologie infectieuse et tropicale (Gipit) de l'hôpital de Garches pour la recherche sur la maladie de Lyme. www.rotary-montfort-houdan.org/

■ LES CLAYES-SOUS-BOIS

Réunions publiques

Une réunion publique sur le dépiement de la fibre optique se tiendra lundi 18 mars, à 19h30, en mairie.

Une autre réunion d'information sur le projet de futur pôle gare de Villepreux-Les Clayes aura lieu le 27 mars, à 19h30, à l'école Paul-Eliard.

Enfin, une réunion publique sur le thème « Quel avenir pour la place Mandela et ses environs ? » se déroulera mardi 2 avril, à 19h30, à l'école Victor-Hugo.

■ PLAISIR

Le sort des salariés de SGI en suspens

L'avenir des salariés de SGI (Société de galvanoplastie industrielle) à Plaisir devant les tribunaux. Vendredi dernier, une cinquantaine d'employés de cette entreprise spécialisée dans le traitement de surface des pièces mécaniques (aéronautique, automobile...) ont pris place dans la salle du conseil de prud'hommes de Versailles.

Ils veulent faire interdire leur licenciement

Epaulez par leur avocat, M^e David Métin, les salariés ont assigné leur employeur en référé. Très motivés, ils demandent l'interdiction de leur licenciement

économique et le maintien de leur emploi sur le site de Plaisir. Leur sort est en pointillés depuis le 29 juin 2018. Ce jour-là, une partie des bâtiments industriels de l'entreprise avait été ravagée par un incendie. Les



Vendredi, une cinquantaine de salariés de SGI sont venus devant le conseil de prud'hommes de Versailles demander à la justice d'interdire leur licenciement.

78 salariés du site se retrouvent au chômage technique en attendant la reconstruction de l'usine. Mais début décembre, ceux-ci apprennent par un SMS du directeur des ressources humaines (DRH) que le site ne sera

pas reconstruit et ferme définitivement. La direction leur propose alors un reclassement sur le site de Villiers-Cotterêts (Aisne) ou bien le licenciement économique dans le cadre d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

« Ils touchent 23,5 millions d'euros de l'assurance pour l'incendie et vont reconstruire ailleurs (à Villiers-Cotterêts) pour 12 millions d'euros, s'insurge Yannick Morel, délégué syndical CGT. Au final, cela ne leur coûtera pas un centime. C'est un scandale ! »

Pour les salariés, une autre solution est possible. « Ce qu'on veut, c'est la reconstruction de notre site, précise Thierry Perez, représentant syndical CFE-CGC de SGI et salarié de l'entreprise depuis 30 ans. Il y a toujours moyen de retfaire partir cette usine. Dans l'aéronautique, on n'a pas de concurrence. Les clients reviendront vers nous. »

Face aux juges, l'avocate de l'entreprise, M^e Sophie Cohen-Elbaz, s'est opposée au traitement de cette affaire devant le conseil des prud'hommes. « Votre conseil est incompétent pour statuer, a indiqué l'avocate. La seule autorité compétente est la Direction régionale des en-

treprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. »

« La Directe n'est là que pour apprécier le respect de la procédure, pas le motif économique », a rétorqué David Métin.

Un nouveau juge va être saisi

Finalement, après une suspension de séance, les deux conseillers prud'hommes n'ont pas réussi à se mettre d'accord et ont renvoyé les deux parties dans leur camp. Un magistrat professionnel, le juge départiteur, va être saisi du dossier et sera chargé de trancher l'affaire. « On espère que ce sera d'ici 15 jours », conclut David Métin.

D'ici-là, une réunion de négociations sur le PSE doit se tenir ce mercredi 13 mars.

Alexandre Marqué